



Commission
européenne

Appropriation de l'innovation

en matière de
sécurité alimentaire
et d'agriculture
durable par les
populations rurales

L'expérience de l'UE à
Madagascar



Coopération
internationale et
développement

Acronymes et abréviations

ACP	Animateur Conseiller Piscicole
ACSA	Agent Communautaire de Santé Animale
AIM	Action Inter-coopération Madagascar
APDRA	Association Pisciculture et Développement Rural en Afrique Tropicale
AVSF	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
CEFFEL	Conseil à l'Exploitation Familiale en Fruits et Légumes
CEFTAR	Centre de Formation de Techniciens-Animateurs Ruraux
COSAL	Comité Local de Sécurité Alimentaire
FERT	Formation pour l'Epanouissement et le Renouveau de la Terre
FIFATAM	Fikambanana Fampivoarana ny Tantsaha Amoron'i mania (Fédération des organisations des producteurs de l'Amoron'i mania)
FSTP	Food Security Thematic Programme (Programme Thématique de Sécurité Alimentaire)
MFR	Maison Familiale Rurale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
ORN	Office Régional de Nutrition
SANAD	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et Agriculture Durable
SRIA	Système de Riziculture Intensive Adaptée

1. Introduction

L'appropriation de l'innovation est au cœur d'une démarche de développement durable.

L'objectif de cette note est d'orienter les équipes de la Commission européenne et des Délégations de l'Union européenne **sur la question clé de la diffusion et de l'appropriation de l'innovation en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'agriculture durable** (SANAD) au sein des populations rurales. L'innovation est une exigence récurrente de l'Union européenne dans le cadre de projets de développement. Il est primordial d'anticiper la question de son appropriation par les populations ciblées dès la conception de la fiche action d'un programme SANAD.

Cette note s'appuie sur les résultats de sept projets d'organisations non gouvernementales (ONG) financés dans le cadre du Programme thématique de sécurité alimentaire de l'Union européenne (Food Security Thematic Programme, FSTP) à Madagascar entre 2012 et 2017. Dans un contexte

de crises récurrentes et d'insécurité alimentaire et nutritionnelle structurelle, l'un des enjeux majeurs était l'appropriation de diverses innovations par les populations concernées afin d'assurer la durabilité des interventions au-delà du temps de financement.¹

Ces projets ont introduit des approches localement innovantes pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales. Celles-ci ont porté sur :

- les pratiques agricoles (par exemple, avec le développement de pratiques agro-écologiques et du Système de Riziculture Intensive Adaptée) ;
- l'introduction de nouvelles activités économiques (pisciculture extensive par étangs-barrage) ;
- l'appui à des approches structurantes (collectivités territoriales, organisations paysannes, filières, etc.).

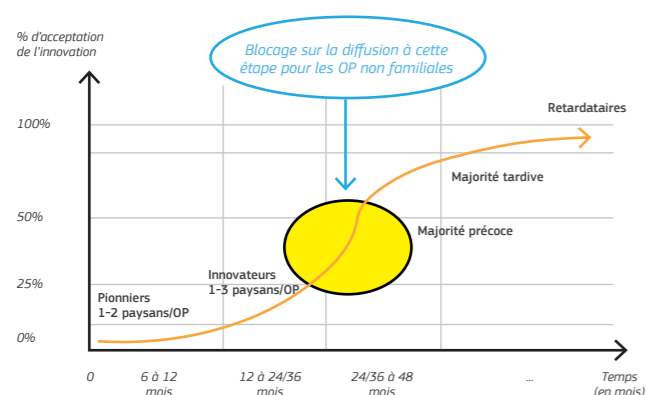
Les services déconcentrés ont un rôle moteur à jouer dans le processus d'appropriation.

Le processus d'acceptation et d'adoption de telles innovations est variable selon les individus et il convient de prendre en compte les différents rythmes d'adoption selon les groupes (voir Graphique 1). Ainsi, diverses démarches ont été mises en œuvre au sein de ces projets pour assurer la diffusion et l'appropriation de ces innovations qui seront présentées ci-après.

Dans tous ces projets, les services déconcentrés des Ministères de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ainsi que les Offices Régionaux de Nutrition (ORN), en tant qu'agent de changement, prescripteur d'innovations et/ou facilitateur pour l'appropriation d'innovations, ont été étroitement associés à la mise en œuvre. Leur rôle est moteur dans ce processus de développement durable.

¹ Cette note a été préparée par Caroline Broudic dans le cadre d'une mission de capitalisation menée par ASiST, service conseil auprès de l'unité en charge du développement rural, de la sécurité alimentaire et de la nutrition (C1) au sein de la Direction générale pour la coopération internationale et le développement (DEVCO) de la Commission européenne.

Encadré 1: Rythme d'adoption d'une innovation



Note : OP = organisation paysanne.

donc un rôle important dans la diffusion car elle permet à l'innovation de se diffuser largement parmi la population.

- **Les adoptants majoritaires précoces et les adoptants majoritaires tardifs :** ils correspondent à la plus grande proportion d'individus qui adopte l'innovation. Ces deux catégories sont déterminantes car d'elles dépend le succès ou l'échec de la diffusion. Une fois la masse critique atteinte, la probabilité que la diffusion soit un échec diminue fortement. Seul le temps de décision distingue ces deux catégories.
- **Les retardataires :** ils correspondent à des individus peu influençables ou non intégrés aux réseaux de communication ou encore à des individus pour qui l'innovation engendre trop de risques financiers.

Source : Pouzoullic et Ramaratsialonina (2012, p. 18).

Cette note capitalise sur ces expériences d'appropriation de l'innovation, et présente :

- Trois approches complémentaires d'appropriation à travers la transmission des savoirs (Section 2), à savoir :
 - La diffusion par les pairs, illustrée par le cas des agents communautaires de santé animale (Cas 1) ;
 - La diffusion par le conseil de proximité, illustrée par les cas des conseillers agricoles de proximité (Cas 2) et des animateurs conseillers piscicoles (Cas 3) ;
 - La diffusion de masse, qui peut s'appuyer sur la diffusion par les pairs (au travers de paysans relais/vulgarisateurs) ;
- Des approches d'appropriation à travers la co-construction (Section 3), illustrée par l'approche des Maisons familiales rurales (Cas 4) et par la concertation communale au travers de Comités locaux de sécurité alimentaire (Cas 5).

Pour en savoir plus

Commission européenne (2018) Transmettre : une arme contre l'insécurité alimentaire. Film de capitalisation du FSTP (Programme Thématique de Sécurité Alimentaire), Madagascar, 2018. <https://europa.eu/capacity4dev/hunger-foodsecurity-nutrition/discussions/capitalisation-film-food-security-thematic-programme-fstp-madagascar>

² Rogers, Everett M. (1962). Diffusion of innovations. New York, The Free Press of Glencoe. <https://teddykw2.files.wordpress.com/2012/07/everett-m-rogers-diffusion-of-innovations.pdf>

2. Appropriation à travers la transmission des savoirs

La diffusion d'une innovation ne s'inscrit pas dans un modèle universellement applicable. Le conseiller chargé d'introduire une innovation auprès de producteurs doit acquérir une parfaite connaissance du milieu dans lequel ils évoluent pour adapter à la fois le contenu de l'appui technique et la démarche de transmission des savoirs. Si l'une des conditions nécessaires à l'adoption d'une nouvelle technique est qu'elle réponde à un besoin reconnu par les paysans eux-mêmes, d'autres considérations d'ordre sociologique, économique ou encore psychologique peuvent être tout aussi importantes.

L'introduction d'une innovation implique une connaissance fine de la société dans laquelle elle s'inscrit.

Les liens de confiance entre le conseiller et le paysan sont déterminants pour l'acceptation d'un quelconque changement, ce qui implique une relation de proximité établie sur la durée. L'introduction de nouvelles pratiques est associée à une prise de risques face à laquelle les producteurs ne sont pas tous égaux. Le risque assumé sur une parcelle par un grand propriétaire terrien dont les activités sont diversifiées est en effet moindre que pour un paysan dont la survie peut dépendre de la qualité d'une seule récolte. La possibilité d'employer de la main d'œuvre pour effectuer les travaux requis par l'innovation technique (voir l'exemple du basket compost présenté dans l'encadré 3 ou des bassins piscicoles présenté dans le Cas 3) est aussi un facteur discriminant dans l'adoption de nouvelles pratiques. Pour ne pas creuser davantage les inégalités, il est donc nécessaire de s'inscrire sur la durée et de prendre en compte les contraintes de chaque producteur.

L'immersion du conseiller dans le milieu d'intervention permet également de comprendre la hiérarchie sociale et les rapports de force entre les villageois. Des blocages peuvent être créés par certains acteurs dont les intérêts seraient affectés par l'introduction de nouvelles pratiques ou par la structuration des producteurs. L'amélioration de la production ou des termes de l'échange en faveur des producteurs peut renforcer le pouvoir de négociation des paysans et modifier ainsi les rapports de force au sein de la société. Les conséquences sont parfois la mise au ban du paysan innovateur (rumeurs, jalousie) voire des violences collectives à l'encontre de groupes de paysans (organisations paysannes).

Le choix de la méthode de transmission des savoirs est fonction :

- **de la complexité de l'innovation** – on pourra par exemple opter pour une « diffusion de masse » dans le cas d'une technique facilement reproductible (Section 2.3) ;
- **de la relation de confiance** déjà établie entre le partenaire de mise en œuvre et les populations concernées – celle-ci s'inscrivant dans le temps est favorisée par des approches telles que la diffusion par les pairs (Section 2.1) ou par le conseil de proximité (Section 2.2) ;
- **des objectifs spécifiques recherchés** – l'objectif principal étant l'appropriation, à travers par exemple l'apprentissage ou la simple information.

Trois approches complémentaires d'appropriation à travers la transmission des savoirs sont développées ci-après : diffusion par les pairs (Section 2.1) ; diffusion par le conseil de proximité (Section 2.2) ; diffusion de masse (Section 2.3).



Paysannes-relais expérimentant différentes semences de pommes de terre © Broudic

2.1. Diffusion par les pairs

1. Qu'est-ce que la diffusion par les pairs ?

La diffusion par les pairs consiste à **promouvoir la transmission de savoirs par des individus d'un même groupe**. Le **paysan-relai est un acteur-clef** de ce partage des savoirs et des innovations. Son rôle est de favoriser la diffusion et l'adoption de nouvelles techniques et pratiques agricoles par de l'appui technique de proximité.

2. Quelle est la démarche poursuivie ?

L'approche de la diffusion par les pairs est basée sur le **principe de l'horizontalité** et sur la **transmission par la démonstration in situ**.

Le paysan-relai partage les informations, expérimente sur sa propre parcelle (différentes semences de pommes de terre, par exemple), transmet les innovations et accompagne ses pairs dans l'adoption de nouvelles pratiques.

D'après le retour d'expériences des ONG, le nombre d'exploitants agricoles accompagnés par un paysan-relai ne devrait pas dépasser 25.

3. Quels sont les avantages d'une diffusion par les pairs ?

Possibilité de s'identifier aux paysans-relais : Les paysans-relais sont issus du même milieu et sont donc confrontés à des réalités similaires. Les paysans sont donc plus enclins à reproduire les techniques sur leurs propres parcelles considérant qu'elles sont adaptées à leur environnement et qu'elles sont à leur portée.

Respect des différences de rythme dans l'adoption d'une innovation : Si certains paysans sont prêts au changement, d'autres n'adopteront de nouvelles pratiques qu'après avoir observé les résultats. La présence permanente des paysans-relais permet à chacun de suivre son propre rythme. La possibilité de visiter sa parcelle et d'échanger avec lui à tout moment est rassurante pour des paysans hésitant à prendre un risque pour leur exploitation.

Renforcement durable des compétences locales : Les paysans-relais étant originaires de la commune d'intervention, leurs compétences resteront accessibles à tous au-delà du temps du projet. Ils pourront ainsi durablement accompagner les producteurs vers un changement de leurs pratiques ou apporter des réponses à des problèmes spécifiques.

Mise à l'échelle de la transmission des savoirs : Le rôle des paysans-relais doit être plutôt envisagé en complémentarité de celui des techniciens plutôt qu'en substitution. Les techniciens assurent une fonction d'animation et de formation des paysans-relais et sont en mesure d'apporter des explications techniques à l'adoption d'une nouvelle pratique. Les paysans-relais transmettent par la démonstration pratique dans leurs propres champs ou sur des parcelles de démonstration (champs-école paysans). Cette combinaison permet de couvrir une population plus large (voir le Cas 1 sur les agents communautaires de santé animale).

4. Quels sont les facteurs clefs de réussite ?

L'identification et la sélection des paysans-relais : Cette étape délicate requiert, au préalable, la formulation de critères de sélection définis en fonction du rôle attendu du paysan-relai, en collaboration avec les organisations paysannes. Certains prérequis sont toutefois nécessaires indépendamment de la nature du projet. Ainsi, le paysan-relais doit être obligatoirement originaire de la commune d'intervention et être reconnu, par ses pairs et par les techniciens, pour la bonne maîtrise technique et économique de son exploitation. Il ne doit pas bénéficier d'un statut ou de conditions matérielles au-dessus de la moyenne qui biaiseraient le principe de reproductibilité de l'innovation. Il se doit également d'être disponible et mobile.

La délimitation du champ de compétences des paysans-relais : Le domaine d'intervention du paysan-relai doit être clairement circonscrit pour éviter qu'il soit sollicité sur de trop nombreuses questions. Le temps consacré à ce travail pédagogique ne doit par ailleurs pas entraver ses propres activités agricoles. Pour préserver cette relation entre pairs, le paysan-relai doit en effet conserver son exploitation familiale. Sa contribution à la diffusion de l'innovation ne devrait donc pas excéder 10% du temps qu'il consacre à ses activités agricoles. Compte tenu de l'introduction de nouvelles activités et responsabilités, il est nécessaire d'appuyer le paysan-relai, au démarrage du projet, pour l'organisation et la planification de son temps de travail.

La formation des paysans-relais : La formation des paysans-relais doit porter tout autant sur des aspects techniques dans leur domaine d'intervention (pisciculture, agro-écologie, riziculture, etc.) que sur des méthodes pédagogiques. Il est en effet indispensable de renforcer leurs compétences en techniques d'animation de groupe et de conseils personnalisés aux producteurs.

L'accompagnement des paysans-relais : Les paysans-relais doivent être accompagnés sur le terrain au-delà du temps de formation formel et bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

La mise en réseau des paysans-relais : Des liens avec d'autres paysans-relais doivent être créés afin de favoriser les échanges d'expériences et les visites d'échanges.

5. Quelles sont les possibilités de pérennisation au-delà du temps de projet ?

La rémunération financière des paysans-relais par le projet est une option peu viable. Elle crée en effet une situation artificielle qui ne pourra pas perdurer au-delà du temps de financement. A l'inverse, l'absence de compensation en contrepartie du temps engagé risque de compromettre l'investissement sur la durée des paysans-relais. Le risque est la démotivation des paysans-relais et leur démobilité. Le prestige social adossé à ce rôle de transmission de savoirs ne suffit pas à compenser le temps qui n'est pas consacré sur l'exploitation. Des solutions doivent être prévues, dès la conception du projet, pour que les paysans-relais puissent être dédommés et ainsi proposer durablement leurs services.

La rétribution de certains services : Les paysans-relais peuvent être formés et accompagnés dans le développement de services marchands additionnels à leurs activités agricoles et de conseil. Il peut s'agir, par exemple, de la vaccination animale (voir Encadré 2), ou de la vente de semences ou de plants.

Encadré 2: La vaccination des poulets gasy (projet FERT)

La structuration de la filière du poulet gasy permet aux membres du groupement constitué des paysans de cette même filière (Interproducteurs) d'avoir accès à une vaccination à des prix bien plus avantageux que ceux du marché. Un contrat est en effet directement passé entre les vétérinaires mandataires et la Fédération régionale des producteurs (FIFATAM) pour l'achat de doses de vaccin. Celles-ci sont ensuite vendues par FIFATAM à l'Interproducteur ou au paysan-relai qui est ensuite chargé de la vaccination contre rétribution.

Le paysan-relai perçoit ainsi une rémunération en contrepartie du service de vaccination qui compensera le temps qu'il consacrerà à l'animation auprès des paysans membres sur la santé animale.

La rétribution des services auprès de certains opérateurs : Les paysans-relais peuvent proposer leurs compétences et services contre rémunération aux structures étatiques ou dans le cadre de projets de développement pour des besoins spécifiques. Les Centres de Services Agricoles font ainsi parfois appel à des paysans-relais du fait de la pénurie de personnel technique dans les services déconcentrés de l'Etat. Ces rétributions leur donnent la possibilité d'offrir leurs services sans contrepartie à leurs pairs.

Les avantages en nature : Les formations régulières, l'organisation de visites d'échanges, le partage d'informations sont autant de motivations pour les paysans-relais qui leur permettent de compenser leur investissement dans la transmission des savoirs.

Pour en savoir plus :

FERT et FIFATAM (2012) Note d'analyse sur l'expérience des paysans relais. Note rédigée à partir des réflexions durant l'atelier « Échanges sur les paysans-relais au sein des organisations paysannes, des projets et des sociétés privées » tenu à Antsirabe les 28 et 29 juin 2012. <https://www.fert.fr/en/note-analyse-experience-paysans-relais/>

CAS 1

Exemple de Diffusion par les Pairs : L'Agent Communautaire de Santé Animale

1. Qu'est-ce qu'un Agent Communautaire de Santé Animale ?

L'Agent Communautaire de Santé Animale (ACSA) fournit un service rémunéré aux éleveurs de son village ou de sa commune dans le domaine de la santé animale. Il exerce son activité en complément et sous l'autorité du vétérinaire sanitaire.

2. Quelle est la démarche poursuivie ?

L'ACSA est élu par les habitants de son village (fokontany) ou de sa commune. Il passe ensuite un concours de recrutement et s'il est retenu, il doit suivre une formation de deux mois et deux semaines organisée par Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) et validée par le Service Vétérinaire Régional et le Vétérinaire sanitaire. A l'issue des examens, il reçoit une carte d'exercice d'ACSA délivrée par le vétérinaire sanitaire, valable pendant un an et renouvelable après examen. La responsabilité de l'ACSA est limitée aux attributions suivantes :

- *Mesures sanitaires préventives*
Il organise chaque année des campagnes de prophylaxie (vaccination et déparasitage). Il est tenu à ne s'approvisionner en vaccins et médicaments qu'auprès du vétérinaire sanitaire.
- *Soins vétérinaires*
Il prodigue les soins vétérinaires dans les limites des formations reçues. Pour le traitement des pathologies en-dehors de son champ de compétences, il doit se référer à une autorité vétérinaire.
- *Sensibilisation, conseil, information*
Il sensibilise, conseille et informe régulièrement les éleveurs et les autorités locales sur son action et sur les soins vétérinaires : campagnes de prophylaxie, améliorations zootechniques des élevages, mesures de prévention et de contrôle des maladies.
- *Surveillance sanitaire*
Il surveille l'apparition de maladies, met en place les mesures d'urgence et alerte les autorités (locales et vétérinaires).

3. Quels sont les principaux résultats observés ?

Amélioration du taux de couverture : Le vétérinaire sanitaire est responsable de la santé animale à l'échelle de la commune. La faiblesse des moyens dont il dispose pour se déplacer sur un vaste territoire (généralement en bicyclette) ne lui permet pas d'assumer ses responsabilités. La présence d'ACSA à l'échelle du village permet de déléguer une partie de ses activités et d'améliorer ainsi la couverture et la surveillance sanitaire.

Forte diminution des taux de mortalité : Ce dispositif aurait permis, d'après les résultats de l'évaluation d'AVSF, de réduire considérablement les taux de mortalité. Pour les poulets gasy, ce taux serait en effet passé de 36% en 2013 à 4,3% en 2016 et celui des petits ruminants de 42% en 2013 à 1,3% en 2016.

4. Quels sont les facteurs clés de réussite ?

Présence permanente : L'ACSA est issu du village dans lequel il intervient. Il y est donc présent en permanence, ce qui lui permet d'être réactif pour apporter des soins éventuels et pour assurer une veille sanitaire. La formation d'agents communautaires contribue à renforcer durablement les compétences au niveau local.

Proximité : L'ACSA est lui-même un éleveur et il est donc familier des préoccupations des populations locales concernant l'élevage ou d'autres domaines. Etant directement en prise avec les réalités vécues par les communautés cibles, il peut établir une relation de confiance et de réciprocité.



Structuration des groupements professionnels © APDRA

Articulation avec les professionnels du secteur : Le déploiement des ACSA n'est envisageable qu'en appui aux vétérinaires accrédités. Si la commune ne dispose pas de vétérinaire sanitaire, ni de chaîne du froid, le rôle des ACSA est compromis. En effet, leur niveau de compétences ne leur permet pas de se substituer aux vétérinaires, et des difficultés dans l'approvisionnement en médicaments ou en vaccins compromettraient leur activité.

5. Quelles sont les possibilités de pérennisation au-delà du temps de projet ?

Marges réalisées sur la vente des médicaments et des vaccins : L'ACSA se fournit en médicaments et vaccins auprès du vétérinaire sanitaire et retient une marge de 10% sur les prix de vente aux éleveurs en contrepartie de ses services. Cette rétribution n'est théoriquement qu'un complément de revenus. Pour maintenir le lien avec ses pairs, l'ACSA est en effet censé poursuivre son activité d'élevage et ne pas consacrer plus de 14 jours par mois à ses responsabilités dans le domaine de la santé animale. Dans la réalité, il semblerait que les ACSA consacrent tout leur temps à cette fonction, délaissant leur propre élevage qui est alors soit confié à d'autres membres de la famille, soit abandonné. Accroître le nombre d'ACSA permettrait de limiter ce travers, mais cela impliquerait une organisation différente pour que le vétérinaire sanitaire ne soit pas le seul référent pour l'ensemble des agents communautaires.

Structuration des Agents Communautaires de Santé Animale : La structuration des ACSA en association est envisagée pour renforcer les collaborations, les échanges d'expériences et leur pouvoir de négociation et pour partager certains coûts (mutualisation de moyens). Elle est en particulier justifiée dans les communes sans vétérinaire sanitaire où les ACSA sont en relation directe avec le vétérinaire référent au niveau du district.

Pour en savoir plus :

AVSF (2014) Manuel de formation des Agents Communautaires de Santé Animale. Réglementation et organisation du travail – Surveillance des maladies contagieuses. <https://europa.eu/capacity4dev/hunger-foodsecurity-nutrition/documents/training-manual-animal-health-madagascaravsf>

2.2. Diffusion par le conseil de proximité

1. Qu'est-ce que le conseil de proximité ?

Le conseil de proximité consiste en un accompagnement personnalisé des producteurs, en temps réel et par la démonstration. Il implique un ancrage sur un territoire pour en acquérir une parfaite connaissance, établir une relation de confiance et assurer une présence permanente.

2. Quelle est la démarche poursuivie ?

Selon FERT, le conseil de proximité repose sur les principes de base suivants :

La Proximité : La présence permanente d'un conseiller auprès des paysans facilite la communication et permet de répondre en temps réel à leurs préoccupations. La possibilité d'échanger sur des problèmes spécifiques et concrets permet d'établir un climat de confiance, indispensable à la prise de risque inhérente au changement. Elle favorise ainsi l'adoption de nouvelles pratiques et un suivi régulier. La notion de proximité comprend une dimension physique, culturelle et sociale.

La Progressivité : Le conseiller s'adapte au rythme de chaque paysan et non l'inverse. Il prend en compte ses contraintes, ses réticences, ses connaissances, ses envies et propose un accompagnement sur mesure.

Le diagnostic du territoire : Le conseiller a une connaissance fine du territoire, des paysans et du rythme nécessaire aux changements de pratiques. Un diagnostic initial et un dialogue permanent avec les paysans doivent permettre d'adapter les solutions aux besoins et réalités de chacun. Le paysan est au centre de toute décision concernant son exploitation.

Les discussions in situ : L'accompagnement technique est effectué directement sur les lieux de production qu'il s'agisse des parcelles ou bassins piscicoles des producteurs, d'espaces-test agricoles ou de visites d'échanges. Il repose sur le principe qu'une démonstration en conditions réelles est plus convaincante qu'une formation théorique.

La mise en réseau : L'échelle communale permet une homogénéité et une mise en réseau des producteurs. Le conseiller peut développer une véritable expertise sur quelques filières dans sa commune et mettre facilement les producteurs en relation pour développer des solutions communes à leurs problèmes.

3. Des exemples de conseil de proximité

Deux exemples sont présentés ci-après pour illustrer le conseil de proximité - ces approches ont été adoptées dans le cadre des programmes FSTP par FERT et APDRA :

- Cas 2 : Le Conseiller Agricole de Proximité
- Cas 3 : L'Animateur Conseiller Piscicole

Si les domaines d'intervention diffèrent, la démarche présente un certain nombre de similitudes.

CAS 2

Exemple de Conseil de Proximité : Le Conseiller Agricole de Proximité

1. Qu'est-ce qu'un Conseiller Agricole de Proximité ?

Le Conseiller Agricole de Proximité (CAP) assure l'accompagnement des paysans et des Organisations Paysannes (OP) sur leur territoire, la commune.

2. Quelle est la démarche poursuivie ?

Le Conseiller Agricole de Proximité intervient dans 4 domaines de façon complémentaire et concomitante :

- 1. le conseil technico-économique aux paysans:** Il accompagne de près les paysans pour l'amélioration des pratiques agricoles (par des formations, démonstrations, échanges, etc.) et pour la gestion de leur exploitation.
- 2. l'interface entre les paysans et les acteurs du développement local:** Il apporte des informations extérieures (sur les prix, le partage d'expériences, les innovations, les opportunités du marché, etc.). Il met en relation des paysans avec les autres acteurs du développement rural : les OP, les acteurs privés, les élus locaux ou fonctionnaires.
- 3. le suivi-évaluation:** Il mesure des actions et leurs effets sur l'amélioration des productions et des revenus des paysans.
- 4. l'animation socio-organisationnelle:** Il repère des paysans « leaders » intéressés pour conduire les démonstrations techniques et assurer la diffusion auprès des autres.

Il forme, conseille et accompagne ces paysans leaders adoptants et les met en relation permanente avec les autres membres.

Il intervient à travers des animations auprès des membres pour qu'ils participent aux différentes actions techniques et associatives de l'OP de base (réunions, formations, échanges).

Il met en réseau des paysans et des OP de base sur des thématiques et problèmes communs et appui au développement de services transversaux.

Il appuie la dynamique de la vie associative des OP de base et des structures de niveau communal : unions, coopératives, etc.

Les trois étapes successives de l'appui du Conseiller Agricole de Proximité sont les suivantes :

- **Diagnostic participatif**
des activités et des pratiques agricoles (productions pratiquées, blocages, niveau de diffusion des innovations, maîtrise de la filière) et élaboration d'un Programme de Travail Annuel
- **Diffusion technique**
in situ à partir des paysans « leaders » suivant la logique : Montrer, Faire et Laisser faire
- **Appui aux initiatives de structuration**
autour de services concrets d'une même filière et au conseil économique des exploitations

3. Quels sont les principaux résultats observés ?

D'après les résultats de l'évaluation du programme de FERT³, le conseil agricole de proximité aurait permis d'améliorer de manière très significative la production notamment rizicole et les cultures de contre-saison (particulièrement la pomme de terre). L'élevage aurait également été stimulé par cet appui de proximité, au regard de l'augmentation spectaculaire du nombre de têtes par famille observée dans la zone d'intervention. L'évaluation note ainsi :

- **Un fort taux d'adoption des innovations techniques :** en 2015, 72% des 2 900 exploitants rizicoles suivis auraient adopté des techniques de cultures améliorées. Ce taux atteint 98% pour la pomme de terre.
- **Un impact élevé sur les rendements :** les effets sur le niveau de production des améliorations techniques mises en œuvre apparaissent très élevés. En 2015, le rendement moyen en riz dans la zone d'intervention a été estimé à 1,3 t/ha en culture traditionnelle contre 3,2 t/ha en culture améliorée ; pour la pomme de terre, les rendements s'élèvent respectivement à 6 t/ha contre 11 t/ha.

L'une des principales contraintes de cette approche tient à son taux de couverture. Le suivi étant personnalisé, le nombre de paysans pouvant être accompagnés par un conseiller est de facto limité. Pour couvrir une population plus large sans contrevenir au principe de proximité, il est possible de déléguer aux paysans-relais la responsabilité de l'appui purement technique.

4. Quels sont les facteurs clefs de réussite ?

Durée de l'intervention : Il convient de penser l'intervention des conseillers sur une période significative (3-4 ans minimum) pour permettre de véritables améliorations pérennes sur les exploitations et l'organisation des producteurs autour de services communs.

Approche personnalisée : Le paysan est au cœur de toute décision sur son exploitation. Le conseiller consolide le savoir-faire et la confiance en soi du producteur et stimule sa capacité à entreprendre. Il doit s'adapter au rythme de chaque producteur, à ses besoins, contraintes et perspectives sans forcer le changement.

Ancrage territorial : Le métier de conseiller est différent de celui d'un vulgarisateur dont l'approche est verticale. Il doit s'adapter au contexte local et inscrire la démarche d'accompagnement dans une dynamique de progression, prenant en compte le rôle des acteurs (organisations paysannes, etc).

Formation et accompagnement du conseiller lui-même : Le conseiller doit être accompagné par un superviseur, lui-même responsable du suivi de plusieurs conseillers dans une même zone, en termes de formation, d'outils de travail et dans l'action pour favoriser son évolution dans chaque phase de son travail.

Approche structurante : Le rôle du Conseiller Agricole de Proximité est d'accompagner les producteurs dans une structuration horizontale (organisations paysannes) et verticale (filières). Cet accompagnement implique un engagement sur le moyen terme pour parvenir à l'autonomie de ces organisations professionnelles.

5. Quelles sont les possibilités de pérennisation au-delà du temps de projet ?

L'un des enjeux de ce conseil agricole de proximité est son financement au-delà du temps de projet.

La mesure de la rentabilité du Conseil Agricole de Proximité : Le coût du conseil agricole de proximité doit être mis en perspective avec les bénéfices obtenus par cet accompagnement. Cette estimation pourrait motiver la prise en charge de ces coûts par les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les organisations paysannes.

La reconnaissance du Conseil Agricole de Proximité par le Ministère de l'Agriculture : Les services techniques de l'Etat et la plupart des acteurs du développement privilégient la vulgarisation technique au conseil de proximité, c'est-à-dire la diffusion verticale de connaissances. L'accompagnement technique et économique à l'échelle de l'exploitation familiale, à travers un appui personnalisé en fonction des besoins et réalités du paysan, est peu pris en compte.

³ FERT (2016) Évaluation finale du projet PRONUT à Madagascar : Accompagner les changements de pratiques chez les petits producteurs pour améliorer durablement la production agricole et la nutrition des populations vulnérables.



Femmes repiquant le riz selon la méthode SRIA © Broudic

La structuration en association spécialisée dans le conseil agricole de proximité : La création en 2012 de l'association Cap Malagasy par des conseillers agricoles formés et soutenus par FERT est une option pour le prolongement de l'action au-delà du temps de projet. Membre de FIFATA⁴, cette association peut en effet bénéficier du soutien du groupe. Il n'en demeure pas moins que l'association est elle-même tributaire de financements externes pour son fonctionnement et la mise en œuvre de ses actions.

Pour en savoir plus :

Pouzoullic, Joseph et Christian Ramaratsialonina (2012) « Conseiller Agricole de Proximité : un technicien au service des agriculteurs », FERT et FIFATA. <https://www.fert.fr/en/capitalisation-conseiller-agricole-de-proximite-cap-madagascar-en/>

⁴ FIFATA est une organisation professionnelle faitière malgache créée en 1989. Elle fédère des OP spécialisées (unions de coopératives, institutions de microfinance, etc.) ou plus généralistes (fédérations régionales d'OP) dans 10 régions de Madagascar.

CAS 3

Exemple de Conseil de Proximité : L'Animateur Conseiller Piscicole

1. Qu'est-ce qu'un Animateur Conseiller Piscicole ?

L'Animateur Conseiller Piscicole (ACP) est un agent de terrain qui accompagne, à chaque étape, les candidats à la pisciculture. Il a pour mission de contribuer à l'autonomisation des producteurs et au développement de l'activité piscicole et d'une filière.

2. Quelle est la démarche poursuivie ?

L'ACP intervient selon le schéma suivant :



ETAPE 1 : SENSIBILISATION DES VILLAGEOIS A LA PISCICULTURE

Organisation et animation de réunions publiques dans les villages

La pisciculture extensive par étang barrage est une innovation technique sur la côte est de Madagascar. L'ACP présente ce modèle et les avantages de la pisciculture à travers des films et des échanges avec la population.

Diagnostic de faisabilité de construction d'un étang barrage

Le terrain doit répondre à un certain nombre de critères pour être validé : superficie supérieure à 10 ares pour un retour sur investissement acceptable, conditions liées à l'eau (zones non inondables, sources suffisantes), dénivelé suffisant pour être vidangeable.

L'ACP visite et diagnostique les bas-fonds des candidats déclarés. Une 1^{ère} sélection se fait sur les critères facilement mesurables et une 2^{nde} sélection fait suite aux relevés topographiques.

Sensibilisation sur les principes de l'action

Le principe de base repose sur l'autonomisation de l'activité piscicole au niveau local. La possibilité de reproduire le modèle sans intervenant externe est au cœur de la démarche défendue par l'ACP.

Les candidats retenus pour la mise en place de leurs bassins piscicoles ne perçoivent aucune contrepartie matérielle ou financière considérant qu'ils seront les premiers bénéficiaires de l'ouvrage. L'ACP leur fournit uniquement un accompagnement.



ETAPE 2 : ACCOMPAGNEMENT DE PRODUCTEURS DANS LE DEVELOPPEMENT DE SYSTEMES PISCICOLES

Appui technique sur la construction

L'ACP conseille les pisciculteurs novices dans les différentes étapes de la construction des bassins piscicoles : digues, moines pour la vidange, canaux de dérivation, système de trop plein, etc.

"Même si mon niveau n'est pas très haut, ils arrivent à m'expliquer facilement ce qu'il faut faire. Je n'avais jamais fait de barrage. On utilise les matériaux locaux et je peux maintenant réparer moi-même s'il le faut."

Commune rurale d'Ambodivoananto

Seuls des matériaux locaux sont utilisés (hormis le ciment nécessaire à la construction du moine) pour garantir la transmission de savoirs reproductibles.



Appui sur les techniques d'élevage

L'ACP conseille les pisciculteurs sur les pratiques de l'élevage piscicole : alevinage, sexage des tilapias, fertilisation de l'étang, grossissement des poissons, gestion des étangs de production et de service, techniques de pêche, etc.

Structuration des groupements professionnels

La constitution d'un groupe doit être à l'initiative des pisciculteurs autour d'un intérêt commun. Il peut être créé pour une étape précise (construction de l'étang barrage, par exemple) ou s'organiser sur l'ensemble de l'activité (alevinage, construction, échanges de conseils, commercialisation, etc.). Le rôle de l'ACP est d'aider à la structuration de ces groupements de producteurs.

ETAPE 3 : SUIVI & EVALUATION

Participation au dispositif de suivi et évaluation

L'ACP contribue au processus continu de suivi et d'évaluation à travers la collecte régulière d'informations auprès des producteurs et le suivi du marché du poisson.

3. Quels sont les principaux résultats observés ?

Adoption d'un modèle de pisciculture innovant : L'aménagement d'étangs-barrage vidangeables, l'autonomie en alevins, l'introduction d'un prédateur pour limiter la reproduction du tilapia, espèce à forte prolificité, la riziculture en étang piscicole ou l'élevage d'espèces méconnues telles que l'hétérotis, la carpe ou le gourami sont autant d'innovations introduites par APDRA à travers les ACP. Cette activité a permis d'améliorer la sécurité alimentaire des populations non seulement en apportant une source de protéines animales de qualité et un revenu complémentaire, mais aussi en valorisant la ressource en eau à d'autres fins que la pisciculture : maraîchage, cultures vivrières comme le manioc ou le maïs, cultures de rente (vanille, girofle, poivre, litchis, etc.).

Diversité des profils des pisciculteurs adoptants : L'analyse du profil des candidats au modèle de pisciculture extensive développé par APDRA révèle qu'il est adapté à des catégories de ménages diverses. Si les grands propriétaires ont été plus rapidement convaincus en raison de leurs capacités d'investissement et de mobilisation de terres, d'autres profils se sont progressivement investis dans la pisciculture. La malléabilité du modèle, dont la principale contrainte irrévocable est associée aux caractéristiques du terrain, a permis d'intégrer de petits exploitants dont l'économie familiale est basée sur la diversification des activités.

4. Quels sont les facteurs clefs de réussite ?

Adaptation au rythme des pisciculteurs : Le modèle est progressif et s'adapte aux contraintes financières, de temps et de main d'œuvre des nouveaux adoptants. Pour ceux ne disposant pas de parcelles spécifiques pour la pisciculture et « contraints » de la développer en association avec la riziculture, le risque économique est important et justifie un temps d'observation. Les ACP adoptent une approche différenciée en fonction de la situation de chacun. La production de poisson étant possible avant même la fin des travaux des bassins piscicoles, des revenus peuvent être générés et permettre ainsi de poursuivre progressivement la construction. L'activité piscicole est quant à elle peu chronophage pendant les cycles de production en-dehors des périodes de pêche.

Adaptation des cycles piscicoles : Les ACP ont pour rôle d'orienter et d'accompagner les pisciculteurs vers des stratégies différentes adaptées à leurs contraintes et attentes. Plusieurs modèles de cycles piscicoles ont ainsi été élaborés par APDRA en tenant compte de la date de pêche préférentielle en fonction de la trésorerie des acheteurs

en milieu rural et des besoins de trésorerie des pisciculteurs, de la possibilité de faire du riz dans l'étang au cours de la grande saison rizicole, et des contraintes de tarissement des sources en saison sèche ou des fortes précipitations en saison cyclonique.

Appui à la constitution de groupes : Le regroupement des pisciculteurs n'est pas une condition préalable à l'appui d'APDRA. La constitution d'un groupe doit être à l'initiative des producteurs si ceux-ci l'estiment utile. Ils décideront ainsi par eux-mêmes du champ de l'échange : entraide pour la construction des étangs-barrage et pour la pêche, échanges d'expériences et de conseils, dons d'alevins. Sans les y contraindre, APDRA encourage toutefois, à travers les ACP, le regroupement des pisciculteurs, car celui-ci contribue à une meilleure efficacité et durabilité de l'intervention.

5. Quelles sont les possibilités de pérennisation au-delà du temps de projet ?

Structuration d'une association constituée par les ACP : Les connaissances techniques nécessaires à la diffusion du modèle d'étangs-barrage n'étant pas disponibles localement, APDRA a assuré une formation en continu sur la durée du projet de 12 animateurs-conseillers piscicoles. Présents en permanence aux côtés des pisciculteurs, les ACP ont à leur tour transmis leurs compétences dans le développement d'une pisciculture extensive en étang-barrage. Ces acquis perdureront au-delà du temps de projet. Les ACP ont par ailleurs pour ambition de s'organiser en association, ce qui leur permettrait de proposer leurs services à d'autres particuliers ou structures étatiques ou non-étatiques.

Pour en savoir plus :

APDRA (2017) Film «Développement de la pisciculture sur la Côte Est de Madagascar» (2012-2017):
https://www.youtube.com/watch?v=WWFUg_xGzQc&list=PLzNAp1TyUKJNWSsKZxthvXyHzOWQ0i-JB&index=2

APDRA (2017) Fiche de capitalisation n°1 : Contexte d'intervention du PPMCE-SA.

APDRA (2017) Fiche de capitalisation n°5 : Rôles et impacts de la pisciculture sur les exploitations agricoles.

APDRA (2017) Fiche de capitalisation n°4 : Intégration de la polyculture dans le calendrier agricole de la Côte-Est:
http://www.apdra.org/IMG/file/APDRA_Capitalisation_PPMCE-SA.pdf

2.3. Diffusion de masse

1. Qu'est-ce que la diffusion de masse ?

La diffusion de masse est une technique de transmission d'un savoir. Son principe de base est de **mobiliser massivement les populations autour d'une technique innovante déjà validée qui soit suffisamment simple pour être diffusée à grande échelle.**

2. Quelle est l'approche poursuivie ?

ETAPE 1 : LE CHOIX DE LA TECHNIQUE A DIFFUSER

Le choix de la technique à diffuser doit être le résultat d'une démarche participative et prendre en compte les particularités du territoire. La culture faisant l'objet de la diffusion de masse doit déjà occuper une place importante dans le système agricole des populations concernées.

Le principe est que la technique soit reproductible localement :

1. par le plus grand nombre,
2. sans dépendance externe.

Encadré 3: Illustration d'une « diffusion de masse » dans le sud-est de Madagascar : La culture de tubercules en basket compost.

Le principe de la culture en basket compost consiste à **concentrer de la matière organique meuble dans un trou afin d'accroître le potentiel de développement de la plante.**

Pourquoi cette technique est-elle susceptible de mobiliser la population ?

1. **Culture possible sur tous types de sols:** L'apport de matière organique et le travail profond du sol permettent de mettre en place les cultures de tubercules sur des parcelles peu fertiles.
2. **Culture possible sur de petites surfaces:** Cette technique est appropriée pour les paysans ayant des contraintes de surface et pour qui l'enjeu est de maximiser la production sur un espace restreint..
3. **Amélioration des rendements:** Selon la FAO, le basket compost accroît le rendement par pied de manioc de 5 à 7 fois (10 à 30 kg/pied si les références en conventionnel sont de 2 à 5 kg/pied). Ramené à l'hectare (avec un écartement plus large en basket compost), le rendement est augmenté de 3 fois en moyenne (10 à 15 t/ha contre 3 à 5 t/ha en conventionnel sur sol pauvre).

La technique du basket compost comporte toutefois deux contraintes majeures :

1. Elle requiert un **temps de travail** bien plus important et plus physique que la méthode traditionnelle de culture des tubercules pour la trouaison (surtout pour l'igname).
2. Elle nécessite un apport important de matière organique (herbes sèches, matières vertes et si possible, fumure animale). Les familles possédant des zébus et des parcelles en jachère pour fournir cette biomasse pourront plus facilement remplir ces conditions.

ETAPE 2 : SENSIBILISATION DES ACTEURS CLEFS

Pour garantir une large mobilisation et une appropriation durable, il est nécessaire d'impliquer des partenaires dès le démarrage de l'activité.

1. **Rôle de l'équipe communale :** La motivation et l'implication de l'équipe communale doivent être des conditions à la sélection du territoire. Sa contribution au diagnostic territorial permettra de valider le choix de la technique à diffuser. Elle doit également participer à la mobilisation de la population.
2. **Rôle des services techniques déconcentrés de l'Etat :** Impliquer les services techniques déconcentrés de l'Etat permet de sensibiliser, et le cas échéant former, le personnel à une technique innovante, et par là même de favoriser sa diffusion au-delà de la zone géographique et du temps du projet.
3. **Rôle des paysan-relai :** Le paysan-relai assure l'interface, à titre bénévole, entre les paysans et les équipes techniques du projet. Il est désigné ou élu par ses pairs. Il est impliqué dans (i) la mobilisation et la sensibilisation des paysans ; (ii) l'accompagnement des paysans dans la mise en œuvre de la technique ; (iii) le suivi et l'évaluation des récoltes. Il assure le suivi d'au maximum 25 paysans adoptants.

ETAPE 3 : LES SESSIONS DE FORMATION

La diffusion de masse comprend deux temps de formation, espacés d'au moins un mois. Le nombre de participants ne doit pas excéder 50 personnes.

1ère formation

Introduction de l'approche de diffusion « de masse »
Présentation théorique de la technique du basket compost (manioc et igname)
Témoignages de paysans ayant déjà mis en pratique cette technique
Organisation des activités, définition du rôle de chacun et élection des paysans-relais
Pratique : démonstration de la préparation des trous et de fabrication de tuteurs

Les paysans-relais accompagnent les paysans candidats à la préparation des parcelles.

2e formation

Rappel théorique de la technique du basket compost
Distribution de tubercules au stade de germination aux paysans ayant réalisé au moins 10 trous et le tuteurage

Les paysans-relais assurent un suivi 1/ de la bonne compréhension de la technique par les paysans et 2/ des récoltes.

3. Quels sont les principaux résultats observés ?

Taux d'adoption de la technique par les paysans : L'expérience d'Inter Aide révèle que 29% des participants à la formation ont préparé un nombre de trouaisons supérieur à celui initialement prévu, ce qui traduit un intérêt pour la technique introduite. Le recul sur la diffusion de masse n'est toutefois pas suffisant pour évaluer la durabilité des effets de la transmission d'une innovation par cette approche. Un suivi est nécessaire pour estimer le niveau d'appropriation après plusieurs saisons culturales et en observer les adaptations par les paysans.

Transmission indirecte de la technique : Si la technique répond à des besoins et est facilement reproductible, alors il est fortement probable que les effets de la diffusion de masse seront démultipliés à travers la transmission de paysan à paysan. L'expérience d'Inter Aide révèle que, au sein de l'échantillon enquêté, 30% des participants aux sessions ont ensuite eux-mêmes transmis la technique du basket compost à d'autres paysans.

4. Quels sont les facteurs clefs de réussite ?

Intégrer les contraintes pour en constituer une force : La logique est d'optimiser la période où la main d'œuvre est la plus disponible et de faire coïncider la fin du cycle de maturité avec la période de soudure. Le manioc dont la période de développement dure un an présente les avantages suivants s'il est planté en basket compost : il arrive à maturité au moment de la période de soudure d'avril de l'année suivante ; le mois d'avril est une période creuse en activités agricoles habituelles – les producteurs sont alors disponibles pour la plantation qui requiert de la main d'œuvre ; la biomasse abondante à cette période facilite la réalisation de basket compost ; le prix du manioc est plus élevé en avril et cette culture peut être mieux valorisée en étant récoltée à cette période.

Privilégier les innovations techniques simples : La diffusion de masse ne se conçoit que pour des techniques relativement simples, faciles à reproduire sans appui extérieur. Elle doit en effet pouvoir se transmettre, dans un second temps, de paysan à paysan. Il est déconseillé d'y recourir pour la divulgation de techniques complexes pour éviter les mauvaises interprétations et la transmission indirecte de conseils erronés.

Privilégier des techniques aux résultats facilement observables : Nombre de paysans n'adoptent une innovation qu'après en avoir observé les résultats. Plus il sera facile d'établir une relation entre la nouvelle technique et des effets positifs sur les productions, plus celle-ci aura de chances d'être adoptée. Pour faciliter la comparaison, il est conseillé de mettre en culture, dans le même environnement, une parcelle témoin avec les méthodes traditionnelles.

5. Quelles sont les possibilités de pérennisation au-delà du temps de projet ?

Rôle des paysans-relais : La formation de paysans-relais sur les techniques choisies doit permettre de perpétuer la transmission de l'innovation au-delà du temps de projet, dans la mesure où celle-ci est réellement adaptée aux besoins et au contexte. Les paysans-relais pourront ainsi accompagner les adoptants indirects, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas participé à la formation mais ont été formés ou informés par un pair.

Rôle des services techniques déconcentrés : L'implication des services techniques déconcentrés dès l'identification de la technique à diffuser facilitera son appropriation et sa divulgation au-delà du temps de projet.

Pour en savoir plus :

Inter Aide (2017) Expérience de « diffusion de masse » d'une innovation agricole à l'échelle communale. <http://www.interaide.org/agri/mada/wp-content/uploads/2017/03/diffusionCommunes.pdf>

TERO (2017) Evaluation finale du projet FSTP d'Inter Aide « Renforcement durable des capacités productives et organisationnelles des familles paysannes du Sud-est en capitalisant l'expérience Fagnimbogna ». <https://europa.eu/capacity4dev/hunger-foodsecurity-nutrition/documents/final-evaluation-eu-fstp-project-2012>

3. Appropriation à travers la co-construction

Certains projets, financés dans le cadre du FSTP, s'inscrivent pleinement ou partiellement dans une démarche de co-construction. Cette section présente les éléments qui s'y rapportent ou s'en approchent, mais elle n'est pas un guide méthodologique. Elle aborde le concept de co-construction uniquement par le prisme des projets du FSTP à Madagascar et n'est donc pas exhaustive.

Encadré 4 : Une définition de la co-construction

« La co-construction sert à mettre en valeur l'implication d'une pluralité d'acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet ou d'une action. [...] Ceux qui figurent d'ordinaire parmi les destinataires d'actions engagées par des autorités compétentes se trouvent réinvestis de la capacité d'intervenir sur la définition de ces actions au même titre que ces autorités. » (Akrich, 2013)

3.1. Principes-clefs de la co-construction

L'approche de co-construction vise la responsabilisation et l'autonomisation des populations en développant un savoir-faire reproductible localement.

L'approche consiste en un accompagnement :

1. à une réflexion collective ;
2. à la mise en œuvre de réponses collaboratives.

Elle participe à l'émergence ou l'adoption de nouvelles pratiques à travers un transfert de compétences techniques et organisationnelles. Elle contribue à stimuler l'expérimentation et favorise un apprentissage collectif par des échanges d'expériences.

La démarche repose sur le principe d'une participation volontaire sans contrepartie financière ou matérielle. Une rétribution en contrepartie de l'implication des acteurs induit en effet un rapport de force contraire au principe d'horizontalité. Elle est par ailleurs susceptible de détourner les motivations.

3.2. Les étapes clés

1. Sensibiliser les populations sur la démarche

Adopter une démarche basée sur une participation *non subventionnée* implique d'en informer au préalable les populations et les acteurs locaux (collectivités locales, leaders communautaires, etc.). Les populations en zone rurale sont en effet parfois habituées à recevoir des contreparties financières ou matérielles en échange de leur participation à un projet. Une telle approche est susceptible de produire des effets pervers tels que le noyautage de l'intervention par une minorité influente, une mobilisation plus intéressée par la subvention que par le projet lui-même, ou encore l'utilisation d'une main d'œuvre financée par le projet pour le bénéfice de tiers. Changer des habitudes peut démotiver les participants ou attiser les tensions.

2. Accompagner l'émergence de solutions adaptées aux besoins des populations

La démarche doit accompagner une réflexion collective sur les problématiques locales et sur l'intérêt de changer de pratiques (pour aller vers des pratiques agroécologiques p. ex.) ou d'adopter de nouvelles activités (p. ex. la pisciculture). Un diagnostic initial participatif permet de partager une compréhension commune du territoire (son fonctionnement, ses ressources, ses contraintes, ses besoins, ses priorités). L'approche doit contribuer à l'analyse des éventuels blocages à l'adoption d'une innovation (politique, culturel, économique, sociologique, psychologique) et à leur prise en compte dans la mise en œuvre des interventions.

3. Concevoir des réponses techniques reproductibles localement

Les solutions techniques sont conçues à partir des matériaux locaux disponibles localement. Cette approche contribue à renforcer l'autonomie des producteurs pour les éventuelles réparations et permet la reproduction du modèle par d'autres individus ou groupement au-delà du temps de projet. L'appui consiste essentiellement en un renforcement des compétences permettant de valoriser les ressources locales.

4. Prévoir un accompagnement personnalisé continu et in situ

La formation et l'accompagnement doivent être adaptés aux compétences, aux besoins et aux rythmes de chaque individu ou de chaque groupe. Les contraintes des producteurs (ressources financières et matérielles, disponibilité en temps et en main d'œuvre) doivent être prises en compte dans la planification de l'accompagnement.

Stock en matériaux locaux (projet AIM) © Broudic



3.3. Les résultats

L'investissement initial nécessite parfois la mobilisation de ressources conséquentes (en temps ou en nature), ce qui pourrait être un facteur d'exclusion d'une partie de la population si l'approche n'était pas conçue pour s'adapter aux rythmes et aux moyens de chacun.

« Grâce à l'entraide, je peux maintenant me lancer dans de grands travaux que je ne pouvais pas faire seul. Le groupe a été créé pour la construction des bassins piscicoles, mais on l'utilise aussi pour les travaux dans les champs de canne à sucre ou dans les rizières. »

Pisciculteur de la commune d'Ambodivoananta.

Echange : Les ménages n'ayant pas les ressources suffisantes pour employer de la main d'œuvre pour effectuer des travaux parfois importants (exemple de la construction des bassins piscicoles) se sont constitués en groupe d'entraide. Chacun des membres bénéficie ainsi, à tour de rôle, de la force de travail du groupe. Dans certains cas, cette forme de solidarité a dépassé l'objet initial et s'est manifestée pour des travaux agricoles également intensifs en main d'œuvre.

L'entraide au sein du groupe porte aussi sur des échanges de conseils techniques in situ.

Progressivité : Les individus ont la possibilité d'échelonner la construction des ouvrages en fonction de leurs ressources. Le démarrage de l'activité piscicole, par exemple, n'est pas conditionné à la fin des travaux de construction. Il est possible de débiter l'élevage dans un bassin même provisoire et de générer ainsi quelques ressources qui permettront de poursuivre l'aménagement des étangs. Cette progressivité permet au pisciculteur de tester à la fois ses connaissances nouvellement acquises et sa motivation pour l'activité. Elle favorise ainsi une meilleure appropriation.

Les solutions doivent également s'adapter aux besoins des producteurs et à leur niveau de structuration. La co-construction des stocks par FERT se base sur un diagnostic initial qui permet d'évaluer les attentes des paysans, leurs pratiques et leurs aptitudes à gérer collectivement le stockage. Les solutions techniques proposées sont progressives et fondées sur l'implication des producteurs : 1/ Sensibilisation et accompagnement des producteurs dans l'amélioration du stockage ; 2/ Réalisation de petits aménagements de locaux de stockage ; 3/ Construction de bâtiments de stockage en matériaux locaux ; 4/ Bâtiments en dur.

Elle permet de sélectionner les individus les plus motivés sans décourager ceux qui s'estimeraient ni légitimes ni compétents.

3.4. Exemples de co-construction

Pour illustrer ce thème de co-construction, deux exemples ont été retenus :

- l'approche des Maisons Familiales Rurales (Cas 4) ;
- la concertation communale (Cas 5) développée par AIM à travers son appui aux Comités locaux de sécurité alimentaire.

CAS 4

Exemple de Co-Construction : Les Maisons Familiales Rurales

1. Qu'est-ce qu'une Maison Familiale Rurale ?

En milieu rural, l'offre de formation professionnelle est rare, voire inexistante et les enseignements généralistes dispensés sont très éloignés des réalités du monde rural. Les pratiques agricoles se transmettent d'une génération à l'autre sans formation sur les questions techniques ou sur les aspects de gestion économique de l'exploitation familiale. Les Maisons Familiales Rurales (MFR) sont des centres de formation professionnelle implantés en milieu rural pour des jeunes entre 13 et 25 ans souvent déscolarisés et fondés sur le principe de l'alternance.

La philosophie des MFR est en phase avec une définition de la co-construction dans le domaine de l'éducation qui consiste à « sortir d'une transmission verticale des savoirs en associant activement et de manière collaborative les élèves ou les étudiants à la production des contenus de l'apprentissage » (Akrich, 2013). L'élaboration des choix et des contenus pédagogiques des MFR associe en effet une pluralité d'acteurs et, en particulier, les parents d'élèves.

2. Quelle est l'approche poursuivie ?

Les Maisons Familiales Rurales proposent des cycles de formation de 2 ans en alternance (avec une année supplémentaire de remise à niveau le cas échéant) et visent un double objectif :

1. offrir aux jeunes l'opportunité de se former à un métier en lien avec le monde rural ;
2. favoriser leur insertion professionnelle localement.

Les MFR s'inscrivent à Madagascar, depuis une vingtaine d'années, sur des problématiques de développement rural à travers la formation des jeunes. Elles visent notamment à la reconnaissance et à la valorisation du métier d'agriculteur et ce, sur la base des principes suivants :

1. **une pédagogie de l'alternance intégrative** : Les élèves assistent à deux semaines de cours, suivies de deux semaines de pratique dans l'exploitation familiale ou chez un maître de stage (paysans professionnels, organisations paysannes, etc.).

Il s'agit de stimuler la réflexion des jeunes à partir d'une mise en situation de travail réelle.

Les projets des jeunes et leurs aspirations sont au cœur des principes des centres de formation

2. **une responsabilisation des familles et des acteurs locaux** : Les MFR sont des associations locales qui défendent l'idée de la responsabilité collective des populations vis-à-vis de la formation des jeunes. Elles rassemblent en leur sein les familles des jeunes en formation et l'ensemble des acteurs d'un territoire portant un intérêt à la formation et à l'avenir des jeunes.

Les familles sont associées au choix des personnels recrutés et participent à l'élaboration du contenu des formations.

3. **un ancrage territorial** : Les formations sont centrées sur l'agriculture et l'élevage, mais sont adaptées aux caractéristiques sociales, économiques et culturelles des territoires. Le contenu des cours est ainsi élaboré, conjointement avec les parents d'élèves, à partir d'un diagnostic initial permettant d'identifier les besoins du lieu d'implantation.

L'accent est mis sur la pluriactivité pour renforcer la sécurité alimentaire : agriculture (riziculture et cultures vivrières en général) en combinaison avec l'élevage à cycle court (poulet et porcs de race locale).

La gestion du budget familial (planification des activités, marges sur les ventes réinvesties, etc.) occupe également une place importante dans la formation.

Des cours de menuiserie ou de réparation de petits matériels sont aussi proposés afin de réduire les coûts sur l'exploitation familiale.

3. Quels sont les principaux résultats observés ?

La mise en pratique quasi simultanée des enseignements : Les enseignements acquis au cours de la formation étant adaptés au territoire, les élèves ont la possibilité de les mettre en pratique quasi simultanément au sein de l'exploitation familiale. Ils apprennent ainsi en pratiquant tout en profitant, si besoin, de l'appui d'un moniteur/paysan formateur.

Les échanges réguliers entre l'élève et ses parents : Les échanges entre les élèves et leurs parents sont stimulés et sont au cœur de la méthode pédagogique. Sur chacun des thèmes étudiés, les jeunes sont incités à observer les pratiques de leurs parents, à en discuter avec eux et à partager ensuite les résultats de leurs réflexions avec l'équipe pédagogique et les autres élèves. Le va et vient permanent renforce les liens intergénérationnels en mettant en valeur les savoirs réciproques. Il permet également aux parents de bénéficier indirectement de la formation.

« Mes parents cultivent du riz. A la MFR, j'ai appris les cultures maraîchères et la pépinière de girofle. Mes parents acceptent ces nouvelles cultures, surtout qu'elles ne se pratiquent pas au même moment. »

Simon, élève de la MFR de Mahasoa

La prise en compte des risques de déscolarisation : L'une des principales raisons de la déscolarisation des jeunes ruraux est leur participation aux travaux agricoles au sein de l'exploitation familiale. En favorisant l'alternance, les MFR permettent aux familles de conserver leur force de travail, les jeunes pouvant participer aux travaux pendant leurs stages ou leurs vacances. Elles fragilisent donc moins les mécanismes d'entraide familiale. Le fait que l'enseignement reçu soit concret et utile à l'exploitation familiale contribue également à la scolarisation de l'élève. Malgré l'adaptation du cursus aux réalités économiques et sociales des zones rurales, les taux d'abandon et l'absentéisme pendant les périodes de soudure demeurent un défi.

Le renforcement de l'ancrage territorial et de l'insertion professionnelle : La formation étant basée sur l'accompagnement continu des jeunes dans leur projet professionnel, la fin du cycle n'est pas vécue comme une rupture. Les anciens élèves continuent de bénéficier de conseils par les moniteurs au-delà du temps de formation. Ce suivi contribue à renforcer leurs connaissances techniques et leurs capacités de gestion. En privilégiant l'emploi local, la formation permet également d'améliorer les compétences du territoire et de freiner l'exode rural.

L'amélioration de l'exploitation familiale : Les enseignements reçus tant sur des techniques agricoles que sur la gestion de l'exploitation familiale contribuent à la diversification des activités et à la sécurisation de l'économie familiale, moins tributaire des périodes de soudure.

4. Quels sont les facteurs clefs de réussite ?

L'implication d'un personnel pédagogique compétent et stable : La qualité de l'enseignement et la stabilité de l'équipe pédagogique sont des critères déterminants pour assurer l'attractivité des MFR. Le Centre de Formation de Techniciens Animateurs Ruraux (CEFTAR), implanté depuis 2009 à Tamatave, forme des acteurs du développement rural (Animateurs des MFR, Organisations Professionnelles Agricoles, ONG, etc.) au développement de leurs compétences techniques et pédagogiques. Membre du réseau des MFR, le CEFTAR est un gage de la qualité des formations délivrées aux jeunes ruraux et de la transmission des principes de l'agriculture durable (formation aux pratiques agro-écologiques).

Le respect des principes-clefs de la méthode pédagogique : 1/ *Le plan de formation* est élaboré collectivement par les parents d'élèves, les maîtres de stage et l'équipe pédagogique. Il est structuré autour des thèmes retenus en fonction des expériences vécues par les élèves et les besoins du territoire. Il contient un enseignement général et un enseignement technique. 2/ *L'étude* est un apprentissage à l'observation et aux questionnements. Elle permet aux élèves d'ouvrir un dialogue (généralement avec leurs parents) sur les pratiques mises en œuvre sur leurs lieux de stage. 3/ *Les ateliers pédagogiques* permettent aux jeunes d'expérimenter au sein ou à proximité des MFR. Certains élèves peuvent rencontrer, par exemple, des réticences de la part de leurs parents à l'introduction de nouvelles techniques en raison des risques liés à un changement de pratiques. Les parcelles d'expérimentation leur permettent de tester ces techniques avant de les développer en plein champ. La mise à disposition de matériel pour la menuiserie ou la couture leur offre également la possibilité d'apprendre en pratiquant.

L'accès au foncier pour les jeunes et les femmes : L'un des enjeux de l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes en milieu rural est lié à la question de l'accès au foncier. La subdivision des parcelles de génération en génération conduit à la transmission de terres dont les superficies ne permettent souvent plus d'assurer la sécurité alimentaire des héritiers. Les familles n'ont alors pas la possibilité de transmettre une parcelle aux jeunes à l'issue de sa formation. La location est parfois une option, mais elle n'encourage pas la valorisation de la terre en raison des incertitudes sur la durée des baux.

5. Quelles sont les possibilités de pérennisation au-delà du temps de projet ?

Assurer la viabilité financière de chaque structure : La viabilité financière des MFR reste, plus de quinze ans après l'ouverture du premier centre à Madagascar, une question délicate. La contribution des familles ne peut être que symbolique pour ne pas exclure les plus défavorisés et l'autofinancement des centres par la vente, par exemple, de la production agricole des terres expérimentales compromettrait leur vocation pédagogique et engagerait des considérations éthiques (travail des jeunes à des fins économiques). La dépendance des MFR aux financements de bailleurs internationaux pose la question de leur modèle économique et du renforcement des partenariats possibles avec les acteurs publics et privés.

Renforcer l'implication des acteurs publics et privés : Chaque MFR est une association autonome qui rassemble des salariés, des familles et des professionnels (entrepreneurs, exploitants agricoles, etc.). Elles forment un réseau représenté par l'Union nationale des MFR de Madagascar (UNMFRM) qui assure l'interface avec les pouvoirs publics, notamment le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) et les organisations internationales et nationales. Si les MFR sont reconnues par l'État, l'implication de celui-ci reste insuffisante pour garantir la pérennité des centres de formation.

Renforcer l'Union nationale des MFR : L'Union nationale a pour rôle « l'appui à l'émergence de nouvelles MFR, l'accompagnement des MFR pour leur projet stratégique, la vie associative, la pédagogie de l'alternance, la diversification de l'offre de formation, l'accompagnement de l'insertion des jeunes, la recherche de financements locaux, etc. ». Elle a également un rôle de représentation auprès des pouvoirs publics et de coordination.

Pour en savoir plus :

Le Bissonnais, Anne, et Erceau, Julie (2014) *Les Maisons familiales rurales dans le monde : une contribution originale à la formation et à l'insertion des jeunes*. L'Harmattan. <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=42983>

Erceau, Julie (2012) *L'insertion socioprofessionnelle des jeunes formés en Maisons familiales rurales à Madagascar*.

Le Bissonnais, Anne et Erceau, Julie (2013) *Les Maisons familiales rurales, actrices de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes : L'expérience des MFR dans 17 pays à travers le monde exemples du Brésil, du Burkina Faso, du Cameroun et de Madagascar*. https://www.mfr.asso.fr/media/mfr_monde/Maisons_familiales_rurales_insertion_socioprofessionnelle_jeunes_monde.pdf

CAS 5

Exemple de Co-construction : La Concertation Communale

1. Qu'est-ce que la concertation communale ?

Dans le contexte du développement local, la concertation communale est un processus qui associe de manière active le plus grand nombre de citoyens à la **définition d'un projet collectif**. Elle a pour but la définition d'un projet d'intérêt général et la mise en œuvre des actions permettant de réaliser ce projet de territoire.

Le projet intitulé « Démarche d'intégration de l'enjeu d'une sécurité alimentaire durable au processus de renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale et du développement local inclusif » mis en œuvre par AIM (Association Intercoopération Madagascar) dans le cadre du FSTP s'inscrit, par certains aspects, dans cette définition.

2. Quelle est la démarche poursuivie ?

La démarche adoptée par le projet AIM a consisté au renforcement des capacités des Communes à assurer leurs responsabilités en matière de développement local, plus particulièrement sur les questions relatives à la sécurité alimentaire. Selon les lois sur la décentralisation, les Communes concourent au développement économique, social, culturel et environnemental de leur ressort territorial. L'amélioration de la sécurité alimentaire s'inscrit donc dans les compétences communales à travers les domaines économique, social et environnemental. L'appui à la maîtrise d'ouvrage communale visait à intégrer une sécurité alimentaire durable dans les politiques et stratégies de développement local, en renforçant les capacités des communes sur les quatre composantes suivantes :

- le renforcement des capacités des communes à mener des actions d'information et de communication auprès des acteurs concernés sur les thèmes de la sécurité alimentaire ;
- l'appui aux communes dans leurs capacités à accompagner les acteurs dans la sélection des bénéficiaires et le processus d'élaboration de leur demande ;
- l'appui aux communes dans leurs capacités à élaborer des politiques et stratégies appropriées en faveur d'une sécurité alimentaire durable ;
- le renforcement des communes dans leurs rôles de pilotage, de coordination et de facilitation des initiatives de développement local.

Dans le cadre du projet, les Communes s'engagent à la mise en place d'un Comité local de sécurité alimentaire (ou COSAL), conçu comme un espace de concertation multi-acteurs. Le COSAL est composé des membres du Bureau exécutif communal et du Conseil communal, des chefs de villages/fokontany, des représentants du secteur privé, des services techniques déconcentrés de l'État, de la société civile, et de simples citoyens. Le rôle du COSAL est multiple : cibler les bénéficiaires, remonter les préoccupations de la base en terme de sécurité alimentaire, être une force de proposition et de décision, veiller à l'équilibre des bénéfices par rapport à l'intervention du projet, participer à l'organisation et au suivi des activités dans le cadre du pilotage du projet, et gérer les conflits éventuels.

3. Quels sont les principaux résultats observés ?

Responsabilisation des communes et des comités locaux : Le dynamisme des acteurs locaux (collectivités territoriales, société civile, secteur privé) est un atout déterminant pour l'appropriation des interventions et leur pérennisation. Le diagnostic initial doit permettre d'identifier les acteurs en place, les rapports de force, les mécanismes d'information et de concertation existants, ainsi que toutes populations marginalisées.

Responsabilisation des acteurs locaux

Le mécanisme de prise de décision consensuelle, la transparence dans la gestion, le respect de redevabilité, le respect des engagements, la prise de responsabilité, sont autant de valeurs trouvées au niveau des comités locaux. Le respect de ces valeurs a permis de renforcer la confiance des bénéficiaires à leur endroit et sont les facteurs de succès de leurs initiatives. (AIM/SAHA, 2017)

Renforcement des capacités de coordination des communes : Le diagnostic territorial et la structuration de comités locaux de concertation contribuent à une meilleure coordination et synergie des interventions dans la commune. Les acteurs locaux acquièrent ainsi une plus grande autonomie dans la prise de décision et sont en mesure d'être force de propositions pour un développement local cadrant plus étroitement avec les spécificités du territoire. Cette meilleure coordination au sein de la commune renforce également la viabilisation et pérennisation des interventions, ainsi que la mémoire institutionnelle.

Coordination au sein de la commune

Sensibiliser les communes à tirer profit de la collaboration avec les autres intervenants au sein du territoire communal permet d'assurer une meilleure complémentarité des initiatives. L'institutionnalisation des réunions de coordination est pertinente pour la synergie d'actions et pour répondre aux enjeux communs des territoires comme la sécurité alimentaire, l'amélioration de la disponibilité des semences de qualité, le problème foncier, la faiblesse des ressources et le manque d'outils de pilotage au niveau des collectivités. (AIM/SAHA, 2017)

4. Quels sont les facteurs-clés de réussite ?

« L'existence [d'un] comité local est un facteur favorisant l'appropriation de l'action par les bénéficiaires, les décisions sont prises d'une manière concertée, c'est un moteur de mobilisation sociale et enfin un facteur de promotion de la redevabilité sociale et de la transparence ».

AIM/SAHA (2017)

Concertation inclusive à chaque étape du processus d'élaboration de la stratégie communale : La concertation avec les acteurs locaux s'effectue dans le cadre du diagnostic du territoire, de la formulation des besoins et des priorités (planification), de la mise en œuvre de la stratégie, du suivi et de l'évaluation des actions. Le COSAL ne doit pas être un simple vecteur pour faciliter la mise en œuvre d'un projet, mais doit être au cœur de la prise d'une décision commune et de sa réalisation.

Approche adaptative de proximité : L'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage communale implique un engagement sur la durée pour acquérir une connaissance fine des enjeux et des acteurs en place et pour instaurer un climat de confiance réciproque. Une relation de proximité permet de mieux adapter l'appui aux besoins de la commune et d'être plus réactifs pour résoudre des problèmes éventuels.

Valorisation des structures et des documents existants : L'amélioration d'une sécurité alimentaire durable étant partie intégrante du développement local, il convient d'inscrire la stratégie communale en matière de sécurité alimentaire dans les documents de planification territoriale existants (Plan de Développement Communal). Il est par ailleurs recommandé de s'appuyer sur les structures existantes comme les Comités Locaux de Développement (CLD) ou les Comités de Développement Communal (CDC) plutôt que d'en créer de nouvelles.

Rôle-clé de la commune

La Commune, premier responsable du développement local et structure pérenne, est un acteur incontournable qui peut garantir la durabilité et la pérennité des actions et des retombées des actions sur l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages. (AIM/SAHA, 2017)

5. Quelles sont les possibilités de pérennisation au-delà du temps de projet ?

Les acquis durables de la concertation communale : La mobilisation autour du diagnostic territorial et de l'élaboration d'une stratégie commune de sécurité alimentaire ou de développement local renforcent leur appropriation par les acteurs locaux. Ces documents pourront servir de référence au-delà du temps de projet pour définir les priorités et mobiliser les acteurs. L'accompagnement continu de proximité des comités locaux dans le processus de concertation communale améliore également durablement les capacités locales de dialogue, de conduite d'une approche consensuelle et inclusive et d'analyse des enjeux territoriaux.

Document de stratégie communale

Ce document [de stratégie communale] reflète la vision d'une sécurité alimentaire durable au sein de la Commune et les voies et moyens pour la concrétiser. L'approche consensuelle et inclusive dans son élaboration favorise l'adhésion des parties prenantes au niveau local. Il s'agit aussi d'un outil de plaidoyer et mobilisation des partenaires aux mains de la Commune et permet de prendre des décisions rapides en matière de sécurisation alimentaire puisque les actions sont déjà identifiées. (AIM/SAHA, 2017)

L'intégration des enjeux de la sécurité alimentaire : Une meilleure compréhension par les acteurs locaux de la situation de sécurité alimentaire et de ses déterminants favorise la prise en compte de ces enjeux dans les stratégies communales.

Intégration de la sécurité alimentaire

Les communes et les comités locaux ont acquis des expériences sur les pratiques alimentaire favorables à la prévention de la sécurité alimentaire et disposent d'outil de pilotage et de mobilisation de partenariat pour améliorer les conditions cadres de la sécurité alimentaire qui peuvent rester au delà de la durée de vie du projet. (AIM/SAHA, 2017)

Pour en savoir plus :

AIM/SAHA (2017) La démarche d'intégration de l'enjeu d'une sécurité alimentaire durable au processus de renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale et du développement local inclusif. <https://europa.eu/capacity4dev/hunger-foodsecurity-nutrition/documents/capitalisation-mamafi-project>

GRDR (2009) La concertation communale : Se concerter pour décider et agir durablement sur le territoire. Guide méthodologique. http://migration4development.org/sites/default/files/municipal_concertation.pdf



Initiation à la pratique du basket compost © FERT

4. Conclusion

Les différents projets ont introduit des approches localement innovantes pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales. Celles-ci ont porté sur les pratiques agricoles (développement de pratiques agro-écologiques, du système de riziculture intensif adapté, etc.), l'introduction de nouvelles activités économiques (pisciculture extensive par étangs-barrage), et l'appui à des approches structurantes (collectivités territoriales, organisations paysannes, filières).

Le défi majeur d'une innovation, particulièrement en milieu rural, est son appropriation condition sine qua non de sa transmission par capillarité et de sa durabilité. Pour cela, le processus de prise de décision et les méthodes de transmission des savoirs sont au moins aussi importants que l'innovation elle-même. Ceci implique une connaissance fine du territoire, bien au-delà des seules questions agronomiques. **La compréhension des relations entre les acteurs et des rapports de force au sein de la société, la connaissance de la structure des exploitations familiales** pour évaluer non seulement la pertinence et la faisabilité de l'innovation mais aussi pour mesurer la capacité des producteurs à prendre des risques, le contexte sécuritaire ou plus encore le sentiment d'insécurité⁵ sont des préalables à l'introduction d'une innovation.

L'appropriation d'une innovation implique également une relation de confiance réciproque qui nécessite un accompagnement sur la durée et de proximité. Cette démarche permet de mieux adapter l'approche et les solutions à chaque territoire et à chaque individu et de proposer un appui basé sur la progressivité, c'est-à-dire s'adaptant au rythme, aux besoins et aux possibilités de chaque producteur.

Encadré 5 : Impacts de l'innovation

Les changements de pratiques agricoles, la diversification des ressources économiques et alimentaires et la structuration des acteurs ont permis de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ciblées. Les pratiques agro-écologiques ont ainsi contribué à la valorisation des terres peu fertiles parfois en friche, à l'augmentation des rendements à travers notamment l'utilisation de compost, à la diversification des productions par les méthodes de rotation et d'association des cultures (même si celles-ci sont encore peu développées), à l'amélioration des conditions de vie des ménages défavorisés (et particulièrement des femmes dont l'accès à la terre est problématique), à la diversification de l'alimentation (sensibilisation sur la valeur nutritive des produits). Le renforcement des capacités dans la gestion de l'exploitation familiale (diversification des activités agro-économiques, amélioration des pratiques de stockage des récoltes et des techniques d'élevage, analyse de la rentabilité économique des productions) et dans la structuration des acteurs ont permis d'améliorer leur pouvoir de décision et de négociation (permettant notamment une plus forte influence des producteurs, individuellement ou collectivement, sur les prix de vente des productions et sur les prix d'achat des intrants) et de minimiser les risques idiosyncratiques ou liés à des aléas politiques, économiques, climatiques.

La diffusion entre pairs est l'approche qui répond au mieux à ces exigences. Pour autant, elle nécessite, pour être efficace, d'être structurée à travers un accompagnement des paysans-relais (formation et échanges en continu) par du conseil de proximité. L'expérience met par ailleurs en évidence que la démonstration et l'expérimentation in situ sont les méthodes les plus efficaces pour initier un changement de pratiques. Le partenaire introduisant une innovation doit être en mesure d'en mesurer les répercussions et être pleinement conscient de sa responsabilité. L'introduction d'une nouvelle variété de semences ou d'engrais chimiques peut, par exemple, améliorer significativement les rendements et entraîner l'adhésion des paysans, non conscients des impacts environnementaux (pollution de l'eau, dégradation des sols), socio-économiques (dépendance à des acteurs privés pour l'achat des intrants) et des pertes de rendement à plus long terme. L'innovation peut également entraîner des tensions au sein des villages (en modifiant des rapports de force par exemple) ou au sein des familles (jeunes confrontés aux pratiques traditionnelles de leurs parents par exemple). Ces oppositions peuvent s'avérer positives si elles ont été anticipées et si des solutions sont proposées (par exemple, implication des parents dans le cursus des maisons familiales rurales, ou concertation entre les acteurs).

Pour être transmissible, l'innovation doit être facilement reproductible techniquement et à moindre coût (c'est-à-dire à partir des matériaux disponibles localement). L'agro-écologie, par exemple, permet de valoriser les ressources locales sans achat d'intrants. Elle est en-cela accessible aux ménages les plus défavorisés et est qui plus est particulièrement adaptée aux petites parcelles sans grande valeur agronomique. La construction des bassins piscicoles, intensive en main d'œuvre, a favorisé l'entraide à travers des échanges de journées de travail. Une contribution matérielle pour motiver la participation étant susceptible de biaiser la motivation et d'altérer la durabilité de l'intervention, une démarche de co-construction, plus longue à mettre en place, apparaît toutefois plus pérenne.

⁵ L'instabilité politique et les vols, notamment de zébus constituent, depuis quelques années, un frein au développement à Madagascar.

© Union Européenne 2019

Cette Note d'Information a été préparée par le service conseil ASIST en collaboration avec l'Unité C1 de la Commission européenne, Direction générale pour la coopération et le développement.

Le contenu de cette publication ne reflète pas nécessairement la position ou l'opinion officielle de la Commission européenne. La Commission européenne, ou toute autre personne agissant au titre de la Commission, ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans ce rapport.

Direction générale pour la coopération et
le développement - Unité C1,
Rue de la Loi 41, B-1049 Bruxelles,
email: europaaid-info@ec.europa.eu